



**ASSOCIATION
LES JOYEUX MIRAUDS**

6 Résidence Étienne HAJDU APPT. 1621 92220 BAGNEUX Tel : 06 12 90 31 05 Courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com Site web : www.lesjoyeuxmirauds.fr		
--	--	--

Bagneux, le 15 décembre 2019

Mesdames, Messieurs, Chers Adhérents, Chères Adhérentes

L'Association Les Joyeux Mirauds a le plaisir de vous proposer un week-end autour des assemblées Générales Extraordinaire / Ordinaire 2020 qui cette année auront lieu à Strasbourg du vendredi 27 au dimanche 29 mars 2020.

Strasbourg, cœur battant de l'Europe qui tire son nom de Strateburg « la ville forte sur la route » constitue le point de rencontre de l'Europe du Nord et de l'Europe méditerranéenne. Profondément biculturelle, elle est tout à la fois latine et germanique. Elle s'insère dans un vaste espace rhénan qui marque sa culture et son histoire.

Strasbourg est une ville du Nord-Est de la France, située sur la rive gauche du Rhin. Fondée par les Romains en 12 av. J.-C. la ville passe sous le contrôle des Mérovingiens au VIII^e siècle avant d'être rattachée au Saint-Empire romain germanique. Rayonnante durant tout le Moyen Âge, elle est conquise par Louis XIV en 1681. Puis, entre 1870 et 1945, Strasbourg va changer quatre fois de nationalité. Elle est aujourd'hui une ville symbole de la réconciliation franco-allemande.

Son patrimoine est classé à l'UNESCO : Strasbourg a mille et une facettes. Indiscutablement européenne, Strasbourg, 7^{ème} ville de France, a développé une dynamique économique et entrepreneuriale puissante, créatrice de valeurs, porteuse d'emplois et de richesses.

Situé au cœur du marché européen de 300 millions de consommateurs, Strasbourg est connectée au reste du monde et est le siège du parlement européen.

Vous serez hébergés à l'Hôtel Ibis Centre Historique situé 7 rue de Molsheim 67000 STRASBOURG Téléphone 03 90 22 48 70. Vous serez en chambres doubles, twins ou individuelles qui se veulent être toutes équipées de sanitaires complets. Le linge de toilette est fourni et les lits seront déjà faits lors de votre arrivée. Tous les dîners et le déjeuner du dimanche « servis à l'assiette » seront pris au restaurant de l'établissement.

Le programme des réjouissances de votre week-end

Vendredi 27 mars 2020

- Vous avez rendez-vous avant 19 heures à la gare de Strasbourg au point d'information (accueil PMR) situé dans la galerie de liaison entre le hall sud et le hall central ;
- Vous vous rendez à pied à votre hôtel situé à 10 minutes environ de la gare SNCF mais vos bagages seront pris en charge par un véhicule ;
- Vous prendrez possession de vos quartiers et s'en suivra un excellent dîner au restaurant de l'hôtel. Selon les conditions, nous tenterons de faire en sorte que chacun puisse se présenter à l'ensemble du groupe pour que vous puissiez mettre une voix sur un nom ou sur un visage !
- Soirée libre.

Samedi 28 mars 2020

- Après avoir pris des forces pour la matinée, vous partirez toute la journée à la découverte de Strasbourg.
- En matinée, vous visiterez le musée Historique de la Ville de Strasbourg qui est situé dans l'Ancienne Boucherie datant du 16ème siècle, il a pour mission d'évoquer l'histoire de la ville.

Actuellement, le parcours permet de découvrir cette histoire du Moyen-Âge jusqu'à la création du Conseil de l'Europe. Elle est notamment retracée au moyen de maquettes, dont un plan-relief de 1725- 1727 : la ville est reproduite au 1/600e et c'est assez spectaculaire. Les visiteurs apprécieront aussi les objets militaires avec des armes et uniformes de 1500 à 1945 ou encore les costumes et le mobilier. Des activités pour tous sont programmées durant toute l'année.

- Après cette matinée culturelle, vous irez déjeuner dans une Winstub pour déguster et apprécier une bonne choucroute.
- L'après-midi, vous poursuivrez votre journée par la visite guidée et commentée de la vieille ville en commençant par l'inévitable Cathédrale Notre-Dame, merveille de l'art gothique, deuxième cathédrale visitée en France après Notre-Dame de Paris.

La première pierre de l'édifice fut posée en 1015 et sa flèche, haute de 142 mètres, chef d'œuvre de légèreté et d'élégance fut achevée en 1439. "Prodige du gigantesque et du délicat" selon le mot de Victor Hugo, sa façade est d'une richesse ornementale fantastique.

Comme beaucoup le savent, la cathédrale fut jusqu'au XIXe siècle l'édifice le plus élevé de toute la chrétienté.

« A l'extérieur, la façade est le plus grand livre d'images du Moyen-âge. Les centaines de sculptures qui semblent se détacher du mur accentuent les effets d'ombre et de lumière. La couleur du grès rose change selon l'heure du jour et la couleur du ciel. Les soirs d'été, la scénographie lumineuse est un enchantement.

A l'intérieur, la nef élancée inspire au recueillement. Les vitraux du XIIe au XIVe siècle et la rose sont un enchantement. L'orgue monumental possède un remarquable buffet doté d'automates.

L'horloge astronomique d'époque Renaissance et dont le mécanisme date de 1842 est un chef d'œuvre en soi, dont le défilé des Apôtres peut être admiré tous les jours à 12H30. »

- Puis nous enchaînerons directement par la visite du quartier de la Petite France, le quartier sur l'eau, typique de la ville. C'est en effet le quartier le plus pittoresque du vieux Strasbourg. « Les pêcheurs, les meuniers et les tanneurs vivaient et travaillaient autrefois dans ce quartier bâti à fleur d'eau. Les magnifiques maisons à colombage datent des XVIe et XVIIe siècles. Leurs toits pentus sont ouverts sur des greniers où séchaient autrefois les peaux. » Chacune de ces visites durera environ 1h30.

- Après cette journée culturelle alsacienne, vous reviendrez à l'hôtel.

- Dans une salle mis à notre disposition et vers 18h, il sera temps pour le comité d'effectuer le traitement des votes par correspondance pour l'élection des membres du nouveau conseil d'Administration de l'Association. Nous vous convions à y participer si vous le souhaitez ! D'ailleurs, nous demanderons à des volontaires déficients visuels et valides de nous assister dans cette tâche.
- Vous dînez au restaurant de l'hôtel afin de découvrir d'autres saveurs et plats traditionnels.
- Soirée libre.

Ce programme est susceptible de subir de légères modifications selon les conditions climatiques, disponibilités des prestataires et autres circonstances indépendantes de la volonté de l'Association Les Joyeux Mirauds. En cas d'annulation d'une ou plusieurs activités, il vous en sera proposé d'autres similaires.

- Dimanche 29 mars 2020

- A partir de 9h, une petite assemblée Générale Extraordinaire et l'Assemblée Générale Ordinaire biennale de l'Association se tiendront dans une salle de séminaire de l'hôtel ;
- A l'Issue de cette réunion, vous irez prendre un excellent déjeuner au restaurant de ce même établissement ;
- Vous serez à la gare SNCF vers 15h30, l'heure à laquelle vous devrez prévoir votre retour (attente Accès plus comprise) !

En ce qui concerne les Assemblées Générales Extraordinaire / Ordinaire qui se dérouleront lors de ce week-end et conformément aux statuts et au règlement intérieur qui régissent l'Association Les Joyeux Mirauds, les personnes à jour de cotisation recevront avant le 27 février 2020, une convocation pour chaque Assemblée Générale avec les ordres du jour, un bon pour pouvoir concernant les prises de décisions lors des Assemblées, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale Ordinaire / extraordinaire 2018, les rapports d'activités 2018/2019, une lettre d'informations et les outils nécessaires pour l'élection par correspondance des nouveaux membres qui constitueront le nouveau comité d'Administration de l'Association. Les personnes désireuses de voter doivent donc s'acquitter de la cotisation annuelle de 30,00€ minimum. De ce fait, Merci de nous envoyer en même temps que votre inscription et votre premier acompte, un chèque séparé du montant cité ci-dessus qui constituera votre adhésion 2020 et ne sera encaissé qu'à partir de janvier. En effet, nous vous rappelons que si vous participez à une manifestation / activité avec Les Joyeux Mirauds, l'adhésion à l'Association est obligatoire. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement.

Des élections auront lieu afin de renouveler le conseil d'Administration dans sa totalité et si vous souhaitez faire partie de l'équipe dirigeante Des Joyeux Mirauds, vous pouvez envoyer vos lettres de candidatures signées manuscrites soit en braille ou en noir accompagnées d'une petite présentation audio au siège, Association Les Joyeux Mirauds, 15 rue BARDINET, 75014 Paris ou par courriel avant le 6 janvier 2020, le cachet de la poste faisant foi. Nous demandons à chaque candidat d'être majeur et à jour de cotisation annuelle.

Les tarifs pour le week-end sont les suivants :

- 215,00€ pour les personnes non ou malvoyantes s'inscrivant sur tout le week-end ;
- 165,00€ pour les personnes voyantes accompagnatrices s'inscrivant sur tout le week-end ;
- 70€ en plus pour une chambre individuelle en nombre limitée. (Attribuées par ordre d'inscription.) ;
- 30€ pour toute personne désireuse de participer aux Assemblées Générales Extraordinaire / Ordinaire, à l'apéritif et au repas du dimanche midi.

Ce tarif comprend :

- 2 nuits en chambre double ou twin avec petits déjeuners ;
- Les repas : Du dîner vendredi 27 au déjeuner du dimanche 29 mars 2020 boissons incluses, (un quart de vin et ou de l'eau minérale / eau gazeuse ou jus de fruits ou soda et café ou thé) ;
- Les visites avec guide touristique ;
- La réunion pour les Assemblées Générales Extraordinaire / Ordinaire ;

Ce tarif ne comprend pas :

- Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile à la gare SNCF de Strasbourg quel qu'il soit ;
- La chambre individuelle ;
- Les dépenses personnelles telles que les consommations supplémentaires dans les divers bars et restaurants hors mis celles prévues lors des menus ;
- Les communications téléphoniques passées de la chambre de l'hôtel.
- Les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus dans le programme de votre week-end.

Un tarif personnalisé sera proposé pour les sympathisants de la région du Grand Est qui participeraient à un repas ou une activité du week-end.

Pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 29 février 2020. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse <https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/> ou en nous retournant une version papier dûment rempli daté et signé et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre manifestation, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois. Si un acompte était perçut ou reçut sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit pendant deux semaine et les paiements conservés mais non encaissés jusqu'à ce que son inscription soit finalisée. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués ou chèques détruits.

Le solde doit être impérativement réglé avant le 20 mars 2020 dernier délai.

Les modes de paiements sont :

Par chèque libellé à l'ordre des Joyeux Mirauds et à envoyer à l'adresse mentionnée en en-tête ;

Par virement bancaire dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande. « Afin d'éviter une confirmation d'inscription différée, il vous est recommandé de nous faire parvenir une copie de l'ordre de virement par tout moyens de communications connus à ce jour. » ;

Par chèques vacances.

Nota 1. : Les chèques vacances ayant pour utilité de venir en aide au financement de vacances et autres activités de loisirs, ce moyen de paiement ne peut pas être utilisé pour régler la cotisation annuelle, ni les dons et ni les remboursements de frais divers.

Nota 2. : L'Association Les Joyeux Mirauds n'effectuera aucun remboursement sur des sommes perçues par chèques vacances. Dans le cas où une personne annulerait sa participation à une activité / manifestation réglée par ce moyen de paiement, l'Association se verra dans l'obligation de restituer ces Chèques Vacances à l'organisme décisionnaire de cette aide financière. Néanmoins, dans le cadre d'un avantage consenti par le C.E. d'une entreprise, ces Chèques Vacances seront restitués à leur bénéficiaire.

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les Joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'Association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Échéancier d'annulation pour tout le monde

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et pour chacun, d'être obligatoirement autonome pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, se coucher, se laver, se vêtir, se nourrir totalement seul et en capacité physique de participer à toutes les activités. Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la Langue des Signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaires de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient au comité de l'Association de les prendre ou non après un entretien préalable.

Aussi, nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins d'un mois avant le commencement du séjour attestant de votre bonne santé, de votre aptitude à vivre en collectivité, à participer aux activités touristiques en plein air, à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladies virales par exemple.... Toutefois, nous avons constaté que certaine personne surestime leur capacité à se mouvoir. Soyez conscient que vos difficultés dans vos déplacements peuvent pénaliser les autres participants qui n'ont surtout pas à pâtir de votre décision irréfléchie. Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule votre responsabilité pourra être mise en cause en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieurs.

Nota : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, il vous est fortement conseillé de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie : (Maux de transports, anti inflammatoire, anti diarrhées, anti vomissements, désinfectants, pansements, bandages, de quoi traiter les ampoules ETC.).

Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la conservation ni la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Pour un meilleur confort d'écoute lors des visites proposées, l'Association mets à votre disposition gratuitement un pack comprenant un audiophone et ses accessoires. (Seule une caution de 150,00€ par chèque bien séparée du règlement de votre séjour vous sera demandée et rendue à la restitution de l'étui complet et l'appareil en bon état).

Petite précision : ce dispositif est très fortement recommandé aux accompagnateurs comme aux personnes déficientes visuelles. Pour votre confort personnel et aussi pour une question d'hygiène, il vous est conseillé vivement de venir avec votre propre oreillette. Dans le cas contraire, il vous sera possible d'en acheter une au prix de 10,00€ auprès de l'Association.

Ce dispositif est compatible avec la boucle à induction pour les appareils auditifs.

Pour plus d'informations, merci de nous contacter au 06 12 90 31 05 ou par e-mail : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Pour pouvoir organiser au mieux nos activités et pour vous assurer un niveau de sécurité et de confort optimal durant tous vos déplacements, ne perdez pas à l'esprit que nous avons besoin de personnes valides. Merci à tous de contribuer activement à la recherche de personnes sympas pour vous accompagner et surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellents moments avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, car il vous faut bien savoir que si vous n'avez pas d'accompagnateurs pour ce week-end, cette manifestation ne pourra avoir lieu ! Cette tâche est bien l'affaire de tous les adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, l'altruisme, l'esprit d'initiative et la bonne humeur sont les qualités requises.

Par ailleurs, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, Il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel. Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train étant relativement coûteux pour certain de nos actuels ou futurs accompagnateurs, il est plus agréable et surtout utile pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Si le billet guide n'est pas utilisé, vous pouvez être remboursés sans aucune retenue financière de la SNCF. Dans ce cas, les organisateurs des manifestations vous avertissent quelques jours auparavant de façon à ce que vous puissiez effectuer cette démarche. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation pourra être pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds.

Merci de bien vouloir étiqueter très lisiblement tous vos bagages avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout pour que nous puissions réagir rapidement au cas où l'impensable venait à se produire avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes. Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Nota : Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous aux accueils PMR des gares SNCF / aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres, ce qui est passible de poursuites judiciaires. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences. Par ailleurs, merci de veiller à ce que votre chien-guide d'aveugle soit bien couvert par votre assurance responsabilité civile quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer.

Nous vous attendons nombreux pour ces temps forts et d'avenir pour l'Association Les Joyeux Mirauds toujours dans un esprit convivial en terre Strasbourgeoise.

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds
Margareth, Sandra, Pierre, Jean-Claude et Pascal

L'association a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes en situation d'handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, ceci dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage ; cependant, elles se doivent d'être autonomes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. Arrêté 2012053-0003

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.